

SYNERGIES

DOSSIER SPÉCIAL

- ✓ La déchetterie : c'est pratique, mais pas systématique
- ✓ 10 astuces pour un jardin facile et économique
- ✓ 100 % compostage : nos communes s'engagent
- ✓ Que deviennent les végétaux apportés à la déchetterie ?

n° 18 - janvier 2017

Journal d'information du Syded du Lot

QUE FAIRE DES DÉCHETS DE JARDIN ?



Sommaire

Dossier spécial :

Que faire des déchets de jardin ?

- P.3** La déchetterie c'est pratique, mais pas systématique
- P.4** 10 astuces pour un jardin facile et économique
- P.5** 100 % compostage : nos communes s'engagent
- P.6** Que deviennent les végétaux apportés à la déchetterie ?

En bref :

- P.7** Un centre de tri encore plus performant • Assainissement non collectif : 10 ans de partenariat • Pour bien trier ce qui pique...

Édition : Syded du Lot, Les Matalines 46 150 Catus
Tél. 05 65 21 54 30 – Fax 05 65 21 54 31
Mail : accueil@syded-lot.fr

Directeur de la publication : Gérard Miquel
Responsables de la rédaction : Muriel Descamp, Terpsichore Arghiriade

Conception et réalisation : Syded, service communication

Impression : Imprimerie Champagnac

Tirage : 91 000 exemplaires

Distribution : la Poste | **RCS :** 453 372 997 RCS CAHORS

Dépôt légal et parution : jan. 2017 | **ISSN :** 1961-7763

Journal semestriel gratuit, ne peut être vendu.

Imprimé sur papier recyclé dans un atelier **certifié Imprim'vert**

Crédits photos (toute reproduction interdite sans l'autorisation des auteurs) : Syded du Lot, Eco-Emballages, Wikimedia, Epictura

Lot : en cohérence avec leur bassin de vie, des collectivités hors du département adhérent au Syded. Aussi, pour ne pas alourdir le rédactionnel, le terme "Lot" employé ici sous-entend un territoire plus étendu desservi par le Syded.

Édito

La nature nous encombrerait-elle, parfois ?

Des ronces envahissantes, des mauvaises herbes résistantes, des feuilles qui n'en finissent pas de tomber... Avoir un potager gourmand ou un jardin verdoyant peut demander quelques efforts. Il faut tailler, arracher, tondre, couper, élaguer...

Et après, que fait-on de tous ces déchets de jardin ?

Nombreux sont ceux qui pratiquent le compostage, et je les en félicite. Mais, pour les grandes quantités, on se tourne généralement vers la déchetterie ; c'est compréhensible, elle est là pour ça après tout. Ce choix s'est amplifié en 2012, après l'interdiction à l'échelle nationale de brûler les végétaux à l'air libre, sous peine d'amende. Depuis cette date, les apports en déchetterie augmentent de façon fulgurante : 50 % en deux ans. Aujourd'hui, les quantités de compost sont devenues supérieures à la demande.

En cherchant à nous débarrasser des déchets de jardin plutôt qu'à les "réemployer" sur place, j'ai le sentiment que nous nous éloignons de ce que j'appelle "le bon sens paysan". Si la nature les produit, c'est pour s'en nourrir et ainsi se renouveler. Avoir un beau jardin sans aller tous les samedis à la déchetterie, c'est à la portée et dans l'intérêt de tous. Vous le constaterez à travers le dossier principal de ce numéro.

De son côté, le Syded a réagi en cherchant une nouvelle voie pour valoriser les végétaux : extraire la partie "bois" pour alimenter ses chaufferies collectives. Cette alternative paraît évidente. Pourtant, le procédé est complexe et a nécessité de nombreux tests préalables. Il constitue désormais un exemple local d'économie circulaire.

Je profite de cet éditto pour vous transmettre mes vœux. Toute l'équipe du Syded et l'ensemble des élus se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2017.

Gérard MIQUEL
Président du Syded

Flash info

Syded : un nouveau site web à votre service

Plus d'un Français sur deux et 90 % des 18-24 ans utilisent leur téléphone pour naviguer sur internet. Smartphone, tablette, écran standard, le nouveau site du Syded s'adapte désormais à tous les formats. Avec une interface plus épurée, la navigation est plus facile, plus intuitive.

Un menu "en 1 clic" rassemble les outils les plus recherchés : www.syded-lot.fr fiche mémo-tri, horaires des déchetteries, compostage, fiches assainissement, paiement en ligne de la facture bois-énergie... Un site proche de vous et pratique au quotidien !



QUE FAIRE DES DÉCHETS DE JARDIN ?

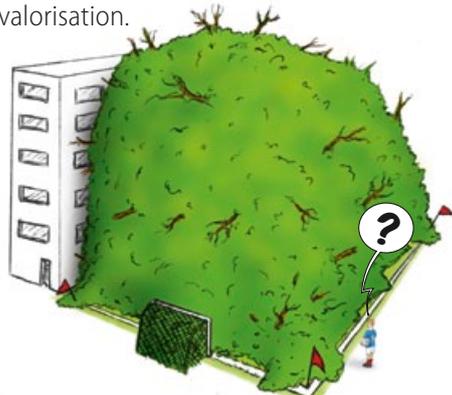
La déchetterie c'est pratique, mais pas systématique

La déchetterie est la solution la plus couramment utilisée pour se débarrasser des déchets de jardin. Ce phénomène s'est accentué avec l'interdiction du brûlage à l'air libre. La gestion de volumes grandissants est devenue un vrai challenge pour le Syded. Toutefois, des alternatives permettent aussi de traiter le problème à la racine.

Imaginons un terrain de foot sur lequel s'entasserait l'équivalent de 5 étages de végétaux... C'est ce que le Syded doit prendre en charge chaque année : **17 000 tonnes, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans !** Cette augmentation a forcément des répercussions sur le coût de leur valorisation.

Fort heureusement, on estime dans le Lot qu'un **foyer sur deux composte** ses déchets de jardin. Cela représente 13 000 tonnes par an de végétaux détournés* : **presque autant que ce qui est apporté en déchetterie !** Grâce à eux, les contribuables économisent plus d'un million d'euros tous les ans.

Malgré tout, il est possible d'aller plus loin. Au-delà du compostage, **des pratiques simples** peuvent permettre à tout un chacun de générer moins de déchets de jardin et de les gérer de façon autonome. Des communes s'engagent de plus en plus pour limiter leurs apports de végétaux en déchetterie.



Pas de végétaux dans les poubelles

Non, non, non... Le gazon ne se recycle pas avec les emballages. Les végétaux encombrent les conteneurs et génèrent des débordements. S'ils sont mis dans les bacs verts, ils provoquent des pannes mécaniques au centre de tri. Dans les bacs gris/marron, ils sont acheminés hors département, avec les déchets non recyclables, à un coût élevé pour nous tous...



* Source Ademe : 145 kg par an et par habitant de déchets verts compostés, appliqués sur 51% de la population lotoise.

10 astuces pour un jardin facile et économique

Vous en avez assez de faire des allers-retours à la déchetterie avec vos sacs de feuilles dans le coffre ? Ne jetez pas ce que votre jardin vous réclame en silence ! Vous avez tout sous la main pour jardiner à moindre frais et à moindre effort.

LES BIENFAITS DE L'HERBE

Mulching... Quésaco ? Pour une pelouse en pleine forme, passez la tondeuse fréquemment et laissez faire la nature... L'herbe, en séchant sur place, se décompose en 3 jours seulement. Ce mulch enrichit le sol.

BIEN FAGOTÉS !

Après avoir laissé les feuilles tomber, faites des fagots de vos tailles de haies et d'arbres. Ce petit bois sec vous permettra d'allumer facilement votre cheminée ou votre barbecue...

BROYER SANS BROYEUR !

Utilisez la tondeuse pour broyer les feuilles et les tailles de branches fraîches, dont le diamètre ne dépasse pas celui d'un pouce.

MON JARDIN AIME MA CUISINE...

Compostez les épluchures et les déchets de repas pour produire un excellent amendement pour vos plantes et le potager.

Vous pouvez télécharger un bon de commande sur syded-lot.fr pour réserver* un kit de compostage. Il sera livré à la déchetterie la plus proche de chez vous.

* Voir conditions sur le bon de commande.

COMPOSTEURS EXPRESS

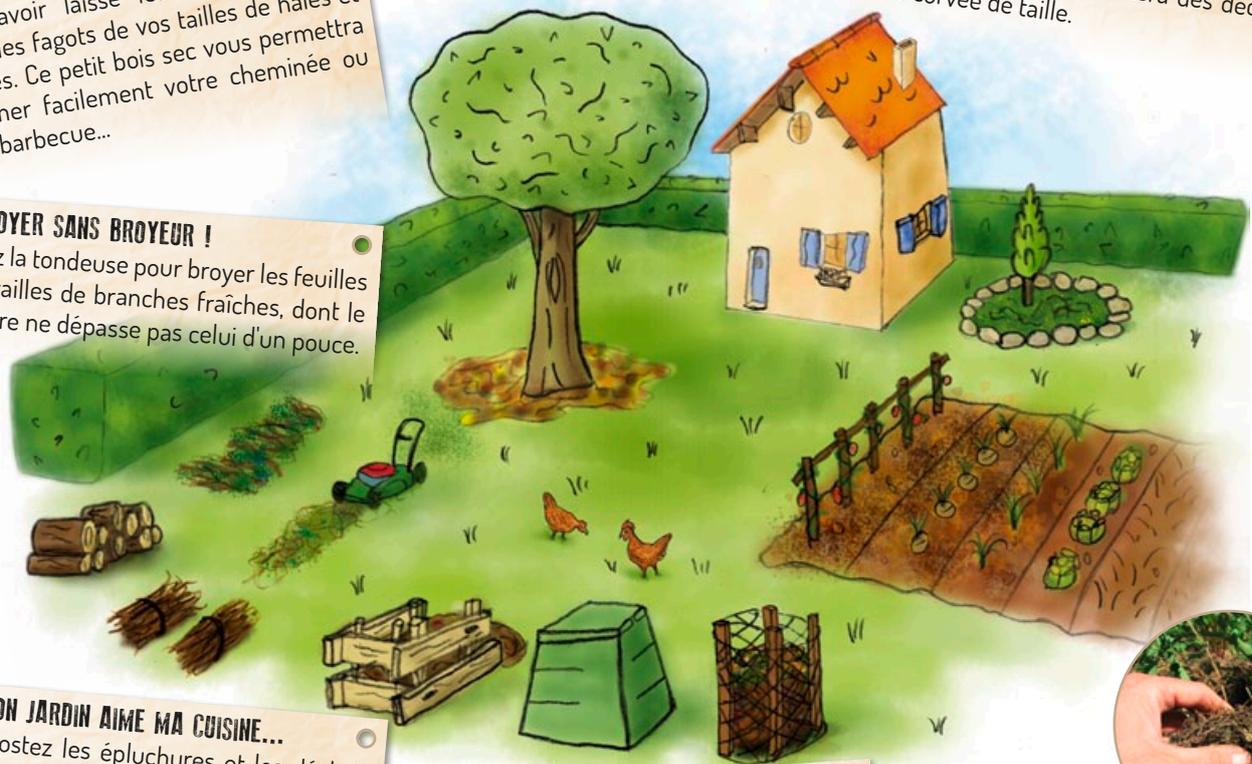
Demandez à récupérer 3 palettes chez un commerçant. Fixez-les en U. Vous délimitez ainsi un espace idéal pour composter en tas et en grandes quantités.

MON THÉ, DES CENDRES... AU JARDIN

Le thé contient des hydrates de carbone qui sont un excellent engrais. Les vers de terres adorent le marc de café ; c'est aussi un répulsif contre les nuisibles du jardin. Pour un apport en potasse et phosphore, mettez des cendres froides dans votre jardin, comme au pied des arbres...

DE BELLES PLANTES SANS ENTRETIEN

Vous pouvez reverdir et fleurir un espace avec des plantes faciles à vivre qui poussent sans entretien et avec peu d'arrosage : plantes couvre-sols persistantes comme les sédums, le millepertuis, la corbeille d'argent... Planter des végétaux à croissance lente vous évitera des déchets et la corvée de taille.



PIÈGE À FEUILLES

Enroulez 3 mètres de grillage pour former un cylindre. Le maintenir au sol avec 4 piquets : vous avez un silo pour stocker les feuilles. Elles pourront enrichir votre paillage et alimenter votre composteur.

LA POULE AUX ŒUFS D'OR

Une poule picore volontiers 150 kg de déchets par an : tonte de pelouse, épluchures, restes de repas... En échange, elle vous pondra facilement 150 à 200 œufs.

UN PAILLAGE VAUT 10 ARROSAGES !

Feuilles, herbe sèche et brindilles font d'excellents paillis. Étalez-en une bonne couche sur votre potager (sauf ail, oignon, échalote) et autour des jeunes arbres. Le paillage permet de retenir l'humidité, et donc de limiter l'arrosage. Il joue le rôle de régulateur thermique (été comme hiver), et empêche aussi les mauvaises herbes de pousser. En se décomposant, il enrichit le sol en nutriments.



100% compostage : nos communes s'engagent



À Peyrilles, on expérimente l'usage des ânes pour tondre et débroussailler les espaces verts de la commune.

L'entretien des espaces publics génère des quantités considérables de déchets de végétaux. Avec l'aide des référents environnement et des employés municipaux, de plus en plus de communes s'engagent dans des démarches pour réduire et gérer ces déchets sur place.

Dans le but de soutenir ces collectivités, le Syded a lancé en 2016 l'opération "**Commune 100% compostage**". Onze communes ont été accompagnées dans leurs actions sur les déchets de végétaux. Leur bilan est très positif et s'illustre ici par les méthodes les plus employées.



Démonstration de broyage pour les communes 100% compostage.

Le compostage et le paillage sont des moyens faciles à mettre en œuvre pour valoriser les végétaux. Ainsi, des communes comme Ussel et Faycelles n'apportent plus aucune brindille à la déchetterie.



À St-Félix, 4 tonnes de déchets ont été compostées avec seulement deux kits de compostage collectif.

La tonte "mulching" est aussi très appréciée, comme à St-Félix où l'herbe coupée n'est pas ramassée. Elle se décompose naturellement sur place en quelques jours.

Le désherbage thermique permet de brûler les mauvaises herbes jusqu'aux racines. Gourdon, Peyrilles et Mauroux l'utilisent comme alternative aux herbicides. Duravel envisage l'achat d'une balayeuse-désherbeuse : tel Attila, après son passage, l'herbe ne repousse pas...

Le broyage de végétaux est extrêmement efficace. Les branches broyées peuvent servir de paillis ou finir au composteur. Laroque-des-Arcs a d'abord fait le choix de la location et envisage désormais un achat groupé avec une autre commune.

L'usage de plantes vivaces à pousse lente pour limiter la taille s'est vu mis à l'honneur, notamment à St-Michel-de-Bannières. Dans ce domaine, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - www.caue-mp.fr) peut aider dans les choix de plantes en cohérence avec le climat et la flore locale.

ZÉRO PHYTO : UNE OBLIGATION POUR LES COMMUNES... ET BIENTÔT POUR LES PARTICULIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pesticides et autres produits phytosanitaires sont interdits dans les espaces publics. En 2019, cette interdiction s'étendra aux jardins des particuliers.



2017 : LES NOUVELLES COMMUNES SÉLECTIONNÉES

Le Syded soutient cette année de nouvelles communes dans leurs programmes de gestion des déchets organiques : Arcambal, Caniac-du-Causse, Corn, Saint-Pierre-Lafeuille, Lamagdelaine, Lavercantière, Praysac, Souillac, Saint-Hilaire, Miers et Alvignac-les-eaux.

CIMETIÈRE : "ESPACE SENSIBLE" DES PLANS "ZÉRO PHYTO" ?

Sans herbicide, l'entretien des espaces verts publics est parfois plus compliqué. C'est particulièrement le cas dans les cimetières où l'attachement à l'ordre et à la propreté est important.

Parfois, des administrés ont cru ce lieu laissé à l'abandon en voyant l'herbe pousser dans les allées. Bannir l'usage des produits phytosanitaires implique un "nouveau" regard sur la végétation.

À Mauroux et à Ussel, le choix d'enherber le cimetière a été adopté par la municipalité et semble bien accepté par les habitants.



À Ussel, l'herbe reverdit le cimetière en lui donnant un charme particulier.

Que deviennent les végétaux apportés à la déchetterie ?

Particuliers, communes, professionnels... Les végétaux concernent un tiers des apports en déchetterie. Ce sont 17 000 tonnes par an de déchets de jardin que le Syded traite localement et intégralement sur ses trois plateformes de valorisation. Ces quantités génèrent essentiellement du compost, mais pas seulement...

Du compost...

Le Syded valorise les végétaux apportés dans les 29 déchetteries du territoire. Le procédé utilisé permet d'obtenir un amendement de qualité répondant à la norme (NF U 44-051:2006). Ce compost est mis à la disposition des particuliers, gratuitement, sur les déchetteries.



Depuis quelques années, les apports de déchets de jardin en déchetterie sont devenus si importants que la production de compost dépasse largement la demande. Le Syded a dû trouver une nouvelle voie de valorisation des végétaux en s'orientant sur le potentiel "bois".



2/3

Fraction verte :
Fermentation
Maturation



CONTRÔLE QUALITÉ



Chez le particulier

1/3

Fraction bois :
2nd broyage
Affinage



CONTRÔLE QUALITÉ



...et du bois-énergie

Dans la benne à végétaux, la part bois représente environ un tiers du contenu (branches, arbustes...). Avec le gisement actuel, on obtient environ 4 000 tonnes de bois : de quoi alimenter chaque année 2 réseaux de chaleur de la taille de celui de Cahors. Afin d'extraire le bois des végétaux, le Syded s'est équipé d'un nouveau broyeur et d'un crible supplémentaire. Il a fallu deux ans de tests et de réglages pour obtenir un résultat satisfaisant sur les plans technique et réglementaire. Des plaquettes bois sont ainsi produites pour alimenter les chaufferies.



VALORISER LES DÉCHETS DE BOIS BRUT : UN EXEMPLE LOCAL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Palettes, chutes de fabrication de piquets et de charpentes, élagage des routes départementales, entretien des forêts, écorces... Le Syded transforme ces déchets en plaquettes pour alimenter ses réseaux de chaleur. Ils sont ainsi détournés de l'abandon, voire du brûlage à l'air libre. Cette valorisation énergétique participe ainsi à la préservation de la qualité de l'air.

Pour aller plus loin dans cette démarche, des essais sont en cours sur les souches et le bois flotté qui encombre les rivières.



Un centre de tri encore plus performant

Des travaux conséquents ont été réalisés l'été dernier sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, afin d'améliorer son rendement et pouvoir ainsi accueillir des quantités de déchets plus importantes.

Une plus forte implication des habitants, avec les consignes de tri simplifiées, a entraîné une augmentation des apports de déchets recyclables. À cela s'ajoute un renforcement des partenariats du Syded avec les départements voisins. Sur ce centre de tri, plus de la moitié des déchets recyclables proviennent de la Corrèze et du Cantal.

Ces travaux avaient pour but d'accroître la capacité du centre de tri. Elle passe de 13 000 à 20 000 tonnes par an sans pour autant agrandir le bâtiment. Pour parvenir à ce résultat, l'ensemble du système a été remanié.



Saint-Jean-Lagineste : une approche industrielle du tri des déchets recyclables.

La mécanisation du tri des matériaux tient une place plus large, en particulier pour les plastiques.

En effet, il est nécessaire de les séparer par type de résine pour faciliter leur recyclage. Désormais, des machines sophistiquées comme des "trieurs optiques" permettent de réaliser cette opération de manière efficace et à un coût maîtrisé.

Hormis le bénéfice sur la performance, cette automatisation a aussi un impact positif sur la façon de travailler des agents. Leur métier de « trieur » évolue vers celui de « contrôleur qualité » des matières pré-triées par les machines.

Tout en maintenant les emplois, la mécanisation permet de diminuer la pénibilité liée aux postes de tri.



Des entrepreneurs, des techniciens et des élus se sont réunis le 1^{er} décembre 2016 pour faire le bilan et dessiner l'avenir de la Charte de l'assainissement non collectif du Lot.

Assainissement Non Collectif : 10 ans de partenariat avec les entreprises locales

L'assainissement individuel des eaux usées concerne près de la moitié de la population lotoise. S'assurer de la qualité et de l'efficacité de ces nombreuses installations (fosses toutes eaux avec filtres à sable, micro-stations agréées...) est un enjeu particulièrement sensible pour la préservation des ressources en eau.

C'est justement pour offrir le meilleur service à l'usager et garantir des équipements durables installés dans les règles de l'art, qu'une charte a été mise en place en 2006, à l'initiative du Département. Elle s'adresse, à la fois, aux professionnels du secteur (installateurs, carriers) et aux collectivités en charge du contrôle (les SPANC*). Son rôle est d'harmoniser leurs pratiques et d'aider les propriétaires à mieux comprendre les aspects tech-

niques de leurs projets de construction ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement.

Aujourd'hui, 13 entreprises "granulats assainissement" et 70 "installateurs" se sont engagées à respecter les protocoles de cette charte qualité. Un logo vient d'être créé pour mieux les distinguer. La liste est tenue à jour par le Syded qui assure depuis 2011 l'animation de cette démarche. Les SPANC se chargent de sa diffusion auprès du public concerné.



* SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

POUR TRIER
CE QUI PIQUE

CES BOÎTES
SONT SYSTÉMATIQUES

PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

GRATUIT EN PHARMACIE

INFORMEZ-VOUS SUR WWW.DASTRI.FR

Aiguilles, seringues, objets coupants...
NE LES JETEZ PAS DANS LES POUBELLES !

Patients en auto-traitement, réclamez les boîtes en **pharmacie** et rapportez-les en **déchetterie**.

Professionnels de la santé, utilisez les **filières spécifiques**.

En 2016, 16 agents du Syded ont été victimes de piqûres.

Journée

PORTES OUVERTES

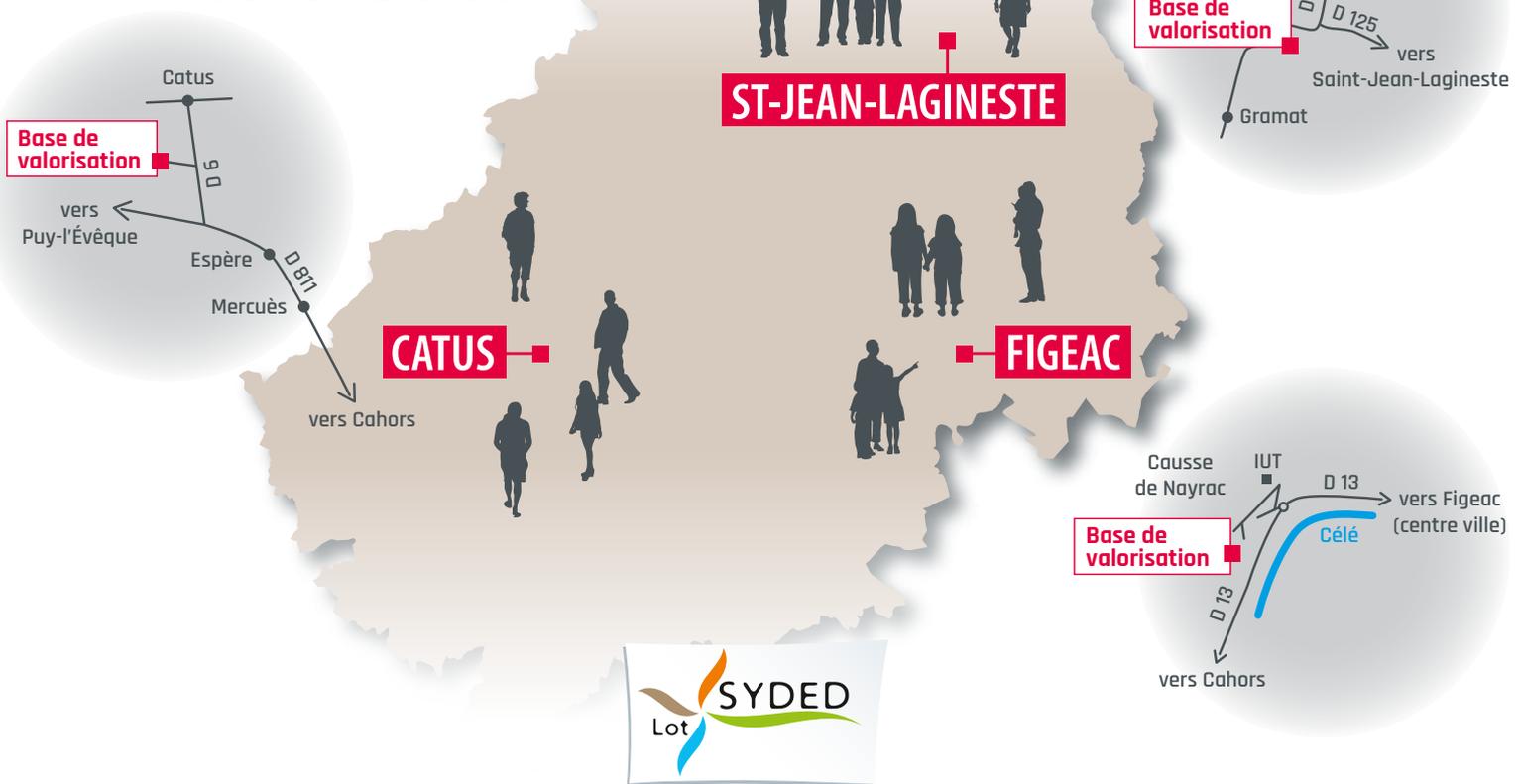
sur les 3 bases de valorisation des déchets

Le personnel du SYDED vous accueille

le samedi 18 mars 2017

9h30 - 12h et 13h30 - 17h*

Rendez-vous sur le site
de votre choix :



Venez nombreux pour découvrir :

le tri des déchets recyclables



la fabrication du compost et des plaquettes bois



* Dernier départ de visite à 16h30

SYDED du Lot - 05 65 21 54 30 - www.syded-lot.fr - accueil@syded-lot.fr